

Le Fonds Social Européen



Le Programme Opérationnel National (le PON) pour la programmation FSE 2014-2020 proposé par la France et validé au niveau européen le 10 octobre 2014 repose sur trois axes stratégiques d'intervention dont l'axe 3 intitulé « **lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion** ».

En qualité de chef de file de inclusion, pour la période 2015-2020, le Département s'est vu confier la gestion d'une subvention globale FSE inclusion, au service de sa politique d'insertion définie dans le pacte territorial d'insertion et dans le programme départemental d'insertion.

Il est donc désigné organisme intermédiaire, habilité à gérer, par délégation de l'Etat, la subvention qui lui est allouée.

Le programme F.S.E. du Département s'articule autour des **trois objectifs spécifiques** inscrits dans l'axe 3 du PON

Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

Objectif spécifique 2 : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion

Objectif spécifique 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Nouvel appel à projets pour 2021

Pour la mise en œuvre de projets relevant de l'objectif spécifique 1, le Département lance un appel à projets jusqu'au 31 décembre 2020 pour les opérations mobilisant du FSE sur les thématiques suivantes :

1 : favoriser le retour à l'emploi par un accompagnement spécifique

2 : permettre le développement de la mobilité

3 : renforcer l'accompagnement des personnes en insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion ruraux

4 : contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires grâce à des expérimentations s'appuyant notamment sur des supports numériques

Attention : seules sont recevables :

- les candidatures de structures menant des actions qui répondent à la stratégie départementale d'insertion définie dans le **Pacte Territorial d'Insertion** (PTI) et qui s'inscrivent dans celle du **Programme départemental d'Insertion** (PDI);

- les candidatures des opérateurs qui seront en capacité de respecter les règles d'éligibilité du F.S.E. et qui répondront aux critères de sélection indiqués dans les fiches thématiques d'appels à projet FSE.

Méthodologie : il convient de déposer le dossier de demande sur le site « ma démarche FSE ».

La demande sera instruite par la Mission fonds européens et financements contractuels du Département et soumise ensuite pour avis à la DIRECCTE des Pays de la Loire et à la commission FSE. La décision d'attribution relèvera de la commission permanente du Conseil départemental de la Sarthe.

Avant tout dépôt de dossier, vous êtes invités à lire attentivement :

- **les fiches d'appels à projets FSE pour l'année 2021 relevant de la programmation 2014-2020 (étendue à 2021)**
- **la note d'information à l'intention des porteurs de projets**
- **les textes et documents utiles à l'élaboration des dossiers de demande de FSE**
- **le cadre de référence des opérations relevant du PDI 2019 2021 et le cas échéant les critères de sélection**

(Ces documents sont téléchargeables sur le site du Département <http://www.sarthe.fr/>)

- Vous devez déposer votre dossier de demande de FSE via le site « Ma démarche FSE » en créant votre compte à partir du lien ci-dessous :
https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Pour plus d'informations, sur les appels à projets, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone avec Betty FEAU au 02 44 02 41 45, Annissa BARIGO au 02 44 02 41 19 ou par mail à l'adresse suivante : Assistancetechnique.fse@sarthe.fr